

## QUESTIONS D'ORDRE JURIDIQUE

### RÉSUMÉ

La plupart des commentaires ont porté principalement sur les modifications à apporter au document du Secrétariat intitulé Relevé des accords et instruments existants et critères d'évaluation (Survey of Existing Agreements and Instruments, and Criteria for Evaluation) dont on désire élargir la portée. Les délégués ont proposé d'inclure des références aux accords relatifs au développement et au traité sur le contrôle des armements et le désarmement. Parmi les autres questions clés qui ont été soulevés figuraient le rôle des accords sur le développement dans la promotion du développement durable, la prévention et le règlement des différends et l'environnement et la guerre. L'opinion générale semblait être que la CNUED pourrait utilement attirer l'attention sur les questions juridiques, mais que, abstraction faite peut-être de la prévention et du règlement des différends, il faudrait concentrer l'attention sur un accord relatif aux principes à inclure dans la Charte de la Terre.

### Documentation

A/CONF.151/PC/77 - *Survey of Existing Agreements and Instruments, and Criteria for Evaluation* (Relevé des accords et instruments existants et critères d'évaluation)

A/CONF.151/PC/77Rev.1

### DÉBAT DU PREPCOM

Les principaux objectifs canadiens étaient les suivants :

- Dans le domaine juridique, la priorité du Canada consistait à déposer ses principes relatifs à la Charte de la Terre et à persuader les délégués à utiliser notre texte comme base de négociations. En ce qui a trait au Relevé, le Canada a fait savoir qu'il devrait comporter des déclarations clés comme la Déclaration de Stockholm, qui contient des principes de droit international; les accords bilatéraux tels que l'accord canado-américain sur les pluies acides, qui couvre presque tout le continent; les accords-cadres tels que la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. Enfin, le Canada a proposé que le Groupe de travail III examine les accords relatifs à l'environnement et au commerce dans le but de déterminer la manière de concilier de telles différences et d'éviter les incohérences possibles dans les accords futurs.